

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ

du 12 AVRIL 2023



Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun
remercie les habitants du quartier
qui sont venus à la rencontre des élus

Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?
Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex

QUARTIER LES VIOLETTES

REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS

1. GLISSEMENT DE TERRAIN LA BELLOTTE

-Point état d'avancement

Madame le Maire précise qu'une réunion d'information a eu lieu le 04 avril dernier en mairie d'Embrun en présence des 2 associations (ADÉS et ACVB) afin de faire un point sur l'état d'avancement des études et des travaux.

Un compte rendu sera déposé sur le site de la ville, également relayé par les associations à leurs adhérents.

-Etudes et travaux

La ville poursuit le suivi des géocubes qui ne montrent pas de mouvement significatif du versant. Les expertises en cours ont demandé une prolongation de délai afin de prendre en compte une période pluvieuse plus importante que celle de 2022 et vérifier ainsi la stabilisation ou non du mouvement.

En parallèle la ville poursuit ses travaux (c'est une priorité) et projette de lancer une nouvelle phase de travaux devant se concentrer sur l'étanchéification du dernier tronçon de la Bellotte allant de la route de Caléyères au hameau du même nom. Ces travaux doivent être réalisés à l'automne 2023.

Actuellement se poursuivent également les inspections télévisées des réseaux d'assainissement, des eaux usées et des eaux pluviales. L'étude était en suspend durant l'hiver (difficulté d'ouverture des regards du fait du gel) et a entamé depuis 2 semaines l'inspection des réseaux privés pour lesquels les particuliers ont donné leur autorisation. Aucune intervention supplémentaire ne peut être autorisée maintenant que le marché est signé.

-Modification du PPR

Au regard des avis recueillis lors de la concertation du public, il a été décidé en concertation avec la DDT de mettre en attente cette révision qui devait permettre aux particuliers de bénéficier de subventions pour leurs travaux de reprise de réseaux. Attention de ce fait, tous travaux effectués ne pourront pas bénéficier de subventions.

-Démolition des maisons

Madame le Maire précise qu'elle n'est pas toujours tenue au courant des propriétés devant être démolies si les démarches sont faites uniquement avec l'assurance.

En 2023 une habitation supplémentaire devrait être détruite à l'amont du versant de la Bellotte.

-Réunion publique

Une réunion publique sera programmée avant la fin de l'année lorsque l'étude UNISTRA disposera d'éléments suffisants pour présenter son modèle numérique (intégration des données des NODES).

2. ECLAIRAGE PUBLIC ET VOIRIE

-Chemin piéton / voirie

Le chemin piéton manque d'éclairage et se retrouve dans le noir total en hiver (danger avec le gel et les feuilles). Le CTM (centre technique municipal) interviendra pour contrôler la remise en service de l'éclairage. Les accotements de voirie sont à nettoyer : une intervention du CTM est à prévoir.

3. SECURITE / CIRCULATION

-Tour des Portes

Le débouché du chemin piéton sur le Tour des Portes est dangereux : la ville profitera des travaux de confortement du mur pour reprendre les aménagements et sécuriser ce secteur (plateau traversant à l'étude).

-Chemin des Violettes

Il est demandé la mise en place de ralentisseurs sur l'allée des Fauvettes : cette proposition sera étudiée par les élus.

4. ADRESSAGE

Un propriétaire fait savoir qu'il n'a jamais eu son numéro : son contact a été pris et une attestation d'adressage ainsi qu'un numéro lui ont été remis.

Un second propriétaire ne comprend pas pourquoi son numéro a été modifié pour passer en « bis ». Les services techniques se sont rapprochés de la personne pour expliquer cette modification.

5. CAMPAGNE DECHETS VERTS

Les dates concernant la campagne de déchets verts du printemps 2023 sont indiquées sur le site internet de la ville à l'adresse suivante :

https://www.ville-embrun.fr/sites/default/files/domaine/ville_embrun_fr/documents/collecte-dechets-verts-printemps-2023_558551.pdf

Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants qui ont pu se rendre disponibles.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ

du 12 AVRIL 2023



**Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun
remercie les habitants du quartier
qui sont venus à la rencontre des élus**

*Vous avez des propositions pour votre quartier ou la
commune d'Embrun ?
Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex*

PROMENADE DU TOUR DES PORTES

REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS

1. SECURITE / CIRCULATION

-abandon du sens interdit route du cimetière

Les habitants souhaitent que le sens interdit mis en place sur la route du cimetière soit supprimé. En effet actuellement cette modification impacte significativement le nombre de véhicules quotidiens au droit des maisons mais surtout implique que les grumiers empruntent le chemin du Tour des Portes.

Madame le maire précise que les conclusions de l'étude circulation doivent être présentées avant l'été en réunion publique et qu'elle est favorable à ce que la route du cimetière ne soit laissée en sens unique qu'en période estivale du 15 juin au 15 septembre.

Le 1^{er} adjoint précise qu'une signalisation sera également apposée au carrefour du chemin de Sainte Marthe et de la route des Puys, pour inciter les automobilistes arrivant depuis Puy Sanières à se diriger vers le rond-point de Weldom lorsque ces derniers souhaitent relier la route de Gap et de Briançon.

-Demande de passage en sens unique le chemin du Tour des Portes

Au regard de la circulation aux heures de pointes (entrées et sorties du lycée) mais surtout compte tenu de l'étroitesse de la route les habitants souhaitent que la voie soit placée en sens unique.

Avant de prendre toute décision la ville interrogera le bureau d'étude IRIS Conseil en charge de l'étude de circulation sur l'impact de cette modification afin d'éviter tout report de difficultés sur d'autres secteurs.

-Demande privée de mise en place d'un miroir

Au regard du trafic et de l'étroitesse de la rue un riverain souhaite poser à ses frais un miroir. Une demande devra être déposée officiellement par courrier auprès de madame le maire afin que celle-ci soit étudiée par les services techniques. Pour information ces dispositifs ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel.

2. INTERVENTION SUR PROPRIETE PRIVEE

Un riverain demande que le tag présent depuis de nombreux mois sur sa façade soit supprimé. Les services techniques interviendront très prochainement.

3. TRAVAUX CONFORTEMENT MUR DU CHEMIN DU TOUR DES PORTES

Les services techniques informent que le chantier d'urgence pour le confortement du mur du chemin du Tour des Portes débutera le 17 avril et devrait durer 1 mois.

La circulation ne sera pas plus impactée qu'actuellement (condamnation d'une demi-voie) du fait que les opérations auront lieu depuis le domaine privé.

Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants qui ont pu se rendre disponibles.